

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur, animateur de loisirs, animateur périscolaire, animateur vie quotidienne / vie collective

ROME : K1206 - Animateur socioculturel / Animatrice socioculturelle

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [B]

Les finalités du métier

Sous la responsabilité d'un référent et intégré au sein d'une équipe, il anime des activités pédagogiques dans une démarche d'éducation populaire pour des publics variés visant à créer des moments de partage, de découverte et d'épanouissement et s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure dans laquelle il travaille.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la préparation d'activités : le choix d'une activité adaptée au profil des publics, la définition du contenu d'une séance d'activité en lien avec les principes de l'éducation populaire et le projet de la structure, le choix des méthodes, des techniques et des outils adaptés aux publics.
- l'animation des activités : la mise en oeuvre des activités de loisirs adaptées à divers publics (enfants, adolescents, personnes âgées), l'animation d'ateliers créatifs, ludiques, sportifs ou culturels, l'accompagnement des groupes lors de sorties et d'événements - en veillant à la sécurité et au bien-être des participants.
- la gestion et l'organisation : le rangement et l'entretien du matériel nécessaire aux activités
- l'accompagnement des publics : l'accueil et l'identification des besoins des publics pour adapter les activités proposées notamment les publics en situation de handicap, l'accompagnement des participants dans l'apprentissage de nouvelles activités, la sensibilisation des groupes aux thématiques du développement durable et de la citoyenneté, l'identification de comportements ou situations préoccupantes nécessitant une remontée
- l'échange et la communication : au sein d'une équipe de professionnels, la proposition d'activités en vue de contribuer au projet de la structure,

Il s'inscrit dans un cadre éducatif et récréatif, garantissant un environnement sécurisant et stimulant pour tous les publics. Il s'assure au quotidien et en lien avec sa direction et son référent que les règles et le taux d'encadrement des accueils sont bien respectés.

Variabilité

Ses missions peuvent varier en fonction de la taille et de la typologie de la structure ou du public accueilli : l'organisation de jeux collectifs, activités manuelles ou sorties éducatives dans un centre de loisirs accueillant des enfants et l'animation d'ateliers intergénérationnels, de cours d'informatique pour adultes ou d'activités physiques ou culturelles pour adolescents dans un centre socioculturel. En fonction du cadre, il organise des activités soit à la journée ou lors des périodes scolaires soit tout au long d'un séjour auprès d'un même groupe (centres ou villages vacances, etc.).

En fonction du type de structure dans laquelle il travaille, il doit disposer d'une formation aux premiers secours (PSC1) et se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité des structures d'accueil notamment relatives aux accueils collectifs de mineurs.

Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités favorisant l'expression, la participation active et la créativité des publics
- Susciter l'intérêt, l'autonomie, l'expression, l'émancipation et la curiosité
- Développer une relation de respect et de confiance mutuels avec les publics
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public

Savoir-être

- Adaptable
- Créatif
- Dynamique
- Pédagogue
- Patient
- Organisé

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP / BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier :
CPJEPS AAVQ, CAP ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Intégration d'un volet "santé / accompagnement bien-être" ou "sensibilisation à l'environnement" dans les activités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : /

Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel	• Encadrant des activités physiques et sportives • Intervenant de pratiques artistiques • Professeur / animateur technicien • Animateur sportif • Animateur numérique / multimédia • Animateur familles / adultes	• Animateur scientifique • Animateur petite enfance crèche • Animateur patrimoine et tourisme • Animateur nature environnement • Directeur de centre de loisirs

Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de loisirs (autres branches TSF, Alisfa, etc.) • Animateur d'activités (autres branches TSF, Alisfa, etc.) • Animateur d'ACM (autres branches TSF, Alisfa, etc.)	• /	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.